



## Commune de Nouvoitou

### Conseil Municipal

Le 20 mars 2023 à 20<sup>H</sup>, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

**PRÉSENTS** : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - C. BRETAIRE – F. TACHEN – A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - L. GOUPIL - A. GEORGEAULT

**ABSENTS EXCUSÉS** : J-L DULAC

**PROCURATIONS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BOISSEAU

### 2023– 13D – BUDGETS PRIMITIFS 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GRANDE PRÉE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget principal et les budgets annexes examinés lors de la réunion de la commission finances du 06 mars 2023,

Le budget primitif pour le budget annexe du lotissement Jean LANGLOIS peut se résumer de cette manière :

Pour la section de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Prévision
DF	Total dépenses de fonctionnement	69 189,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 499,34
011	Charges à caractère général	46 900,00
042	Opé d'ordre de transfert entre sections	17 789,66
RF	Total recettes de fonctionnement	69 189,00
042	Opé d'ordre de transfert entre sections	69 189,00

Le total des dépenses et recettes est donc équilibré à 69 189,00 €

Pour la section d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévision
DI	Total dépenses d'investissement	86 978,66
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 789,66
040	Opé. D'ordre de transfert entre sections	69 189,00
RI	Total recettes d'investissement	86 978,66
16	Emprunt et dettes assimilés	69 189,00
040	Opé. D'ordre de transfert entre sections	17 789,66

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

Le total des dépenses et recettes est donc équilibré à 86 978,66 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE le budget annexe Lotissement La Grande Prée arrêté comme suit :**

**Dépenses et recettes de fonctionnement : 69 189,00 €**

**Dépenses et recettes d'investissement : 86 978,66 €**

**VOTE : La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Extrait conforme au Registre des Délibérations,**

**A NOUVOITOU, le 21 mars 2023.**

**Le Maire,**

**Jean-Marc LEGAGNEUR**

